

Délibération : N°2022-06-09 : 26

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 9 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation du RIPEC C2.

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

Résultat du vote :

1 membre ne prend pas part au vote

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 23

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

Le RIPEC C2 avec 23 voix pour.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 9 juin 2022

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

